

Vu le commissaire Enquêteur.

III - 2.



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Le chef de l'unité départementale de l'architecture et
du patrimoine
architecte des bâtiments de France

A

Nicolas LERICHE
SAMT/DDTM 11

Affaire suivie par : Laurence Bertin
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Aude
Tél. : 04 68 11 78 26
Courriel : laurence.bertin@culture.gouv.fr

Carcassonne, le 10/06/2021

Objet : Avis PPA -PLU de la commune de MOLLEVILLE

Vous sollicitez l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MOLLEVILLE. J'ai l'honneur de vous faire part des éléments suivants :

Dans l'intérêt d'un développement cohérent et durable de la commune et sous réserve de prendre en compte les observations émises ci-dessus, le chef de l'UDAP de l'Aude émet **UN AVIS FAVORABLE** au PLU de la commune de MOLLEVILLE.

Toutefois, il avertit du manque de définition des OAP et notamment de l'OAP 2 « centre bourg » en proposant de surcroît la réalisation d'une raquette de retournement. Aujourd'hui, les lotissements en cul-de-sac sont à éviter.

De plus il est prévu aux entrées de village, l'implantation de bache à eau pour répondre à la sécurité incendie. Cependant ces dispositifs, s'ils ne peuvent être évités, ni enterrés, mériteraient de recevoir un accompagnement paysager pour les fondre dans l'environnement.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

François BRETON

P.O. Laurence BERTIN